



### Durée : 2 JOURS (14 HEURES)

### Participants

4 pers (mini) / 10 pers (maxi)

### Public concerné :

Toute personne de l'entreprise: intervenant, chef d'équipe, chargé de sécurité...

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et Moyens

- Cette formation est animée par un formateur certifié par le réseau CARSAT/INRS, suivant le référentiel V6 21/12/2018.
- Les stagiaires sont mis en situation réelle permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes.

### Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

### Validation des acquis

- A l'issue de la formation un certificat SST d'une validité de 24 mois est délivré en cas de réussite à l'évaluation réalisée.
- Dans le cas où le maintien et l'actualisation des compétences fait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais pas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de maintien/actualisation des compétences permet de recouvrer la « certification SST ».

### Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

### Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### Tarif

Nous consulter

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4224-15 du Code du Travail: « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans: 1° chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux; 2° chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers ».

### OBJECTIFS :

- Acquérir, entretenir ou perfectionner ses connaissances afin d'être capable de :
- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

### PROGRAMME :

- SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION:
  - Connaître les éléments fixant le cadre juridique de l'intervention dans et en dehors de son entreprise
  - Mobiliser ses connaissances lors de son intervention
- REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE
  - Mettre en œuvre les mesures de protection
  - Reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
  - Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
- SITUER SON ROLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION
  - Appréhender les notions de base en matière de prévention ; Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- ETRE CAPABLE DE CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION
  - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ; Contribuer à supprimer, réduire les situations dangereuses
- INFORMER LES PERSONNES DESIGNEES DES SITUATIONS DANGEREUSES REPEREES
  - Identifier qui informer dans l'entité
  - Définir et transmettre les différents éléments à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre
- EXAMINER LA(ES) VICTIME(S) AVANT / ET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' ACTION CHOISIE EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR
  - Reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
  - Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser
- FAIRE ALERTER OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L' ENTITE
  - Définir les éléments du message d'alerte ; Identifier qui alerter et dans quel ordre ; Choisir la personne la plus apte à déclencher l'alerte ; Transmettre aux secours les éléments du message
- SECOURIR LA(ES) VICTIME(S) DE MANIÈRE APPROPRIEE
  - Déterminer l'action à effectuer
  - Mettre en œuvre l'action choisie suivant la technique préconisée
  - Vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat, ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
- CAS CONCRETS : Exercices d'illustration des compétences